

COMITE D'ENTREPRISE DU 30 novembre 2018

Informations destinées aux salariés du GIE AG2R REUNICA

Vous pouvez retrouver ces informations et bien d'autres

Sur notre site : www.fo-ag2r-reunica.fr

Et vous abonner à la Newsletter

Point d'information sur le rapprochement des Groupes AG2R LA MONDIALE et MATMUT

L'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) a validé le 15 novembre le rapprochement AG2R/Matmut.

Une bourse de l'emploi commune aux deux groupes est disponible depuis une quinzaine de jours.

FO réitère sa demande de mise à disposition d'un comparatif des accords de chacun des trois GIE, afin de permettre aux salariés de pouvoir faire un choix éclairé.

À ce jour, aucune demande de mutation n'a été enregistrée malgré les 4000 visites relevées sur cette bourse. Peut-être en cause ce manque de visibilité !!!

La direction nous informe que l'élaboration de ce document est en cours ; sachant que ce document final est très engageant, les équipes RH prendront le temps nécessaire pour ne pas confondre vitesse et précipitation !

Sur ce point, FO rappelle que le projet a commencé depuis plusieurs mois, et que la direction aurait pu anticiper, comme elle l'a fait pour les différentes réductions budgétaires ...

**Consultation sur un projet d'évolution des « CRC accueil » Paradis et Strasbourg vers des « CRC métiers »**

La direction nous informe que ce projet ne sera pas étendu aux autres « CRC accueil » du groupe. FO rappelle sa position et demande à ce que le CRC de CHARTRES soit inclus dans le projet.

Vos élus jugent que la méthode utilisée pour gérer ce dossier est contestable, d'autant plus que cette information a été découverte fortuitement à travers une petite phrase dans une présentation de la direction en 2017.

Le changement de fonction des « CRC accueil » en « CRC métier », de Paradis et de Strasbourg induit pour les salariés une perte de la prime variable. Les compensations salariales mises en place sont insuffisantes pour certains salariés. FO rappelle donc sa position d'intégrer au moins 75% de la prime dans le salaire.

Par ailleurs, les appels entreprises de niveau 1, à la retraite vont être sous traités. Jusqu'à ce jour la politique du groupe était de ne pas faire appel à des prestataires extérieurs pour des appels jugés « trop sensibles ». Aucune explication sur ce changement de politique. Au-delà de ce dossier, c'est le recours intensif à la sous-traitance que nous dénonçons. Nous ne pouvons que constater un recours croissant à la sous-traitance, avec une dégradation importante et mesurable du service client.

Pour l'ensemble de ces raisons, vos élus ont rendu un avis négatif et invitent la direction à réouvrir les négociations sur l'intégration de la prime (avec un plancher de 75%) dans le salaire.

Point d'étape sur la mise en place des titres restaurants dématérialisés

À la suite des différents dysfonctionnements de la carte UP, les élus Force Ouvrière regrettent que les salariés supportent depuis des mois les désagréments de ce changement de support qui aurait dû être testé et validé avant toute mise en œuvre !

Malgré les améliorations de service (changement de prestataire de la plateforme téléphonique dédiée aux appels des financeurs, donc des entreprises) annoncées par les représentants du groupe UP, FO refuse que les salariés du groupe soient des cobayes et réitère sa demande d'étudier la possibilité de changer de prestataire.

D'autre part, FO déplore le manque de communication sur la mise en place de la nouvelle plateforme. *(une nouvelle application est disponible depuis fin novembre en remplacement de l'ancienne)*

À notre question concernant les cartes UP ayant plus de 250 euros de crédit, la direction se rapprochera des salariés concernés pour connaître les causes, mais refuse la proposition de nos élus de transformer ces soldes en tickets papier.

Cependant, étant donné le peu de déploiement actuel des commerces acceptant ces cartes, les soldes 2018 des cartes UP, qui pour certains sont très élevés, seront exceptionnellement reportés en 2019 (demande à faire par le salarié)

FO alerte la direction sur les difficultés rencontrées en Martinique où 90% des enseignes refusent cette carte.

FO propose une solution : Étant donné que SODEXO et ELIOR acceptent la carte UP, ce moyen de paiement serait généralisé à l'ensemble des salariés du groupe, même s'il existe un RIE (Restaurant Inter Entreprise) sur leur site.

Cette solution permettra :

- ✓ **D'utiliser la carte lors du passage au RIE et ne plus avoir recours à la participation de l'employeur auprès du prestataire**
 - ✓ **Et surtout de régler l'inégalité constatée entre les télétravailleurs....**
 - **Avec un RIE sur site, pas de ticket restaurant pendant les journées de télétravail**
 - **Sans RIE, le salarié bénéficie du ticket restaurant**
- Ceci répondrait favorablement à la demande de FO, émise lors de la dernière commission de suivi sur le télétravail.**



Une idée de génie

Dans le cadre de l'échange avec les représentants du groupe UP, voici quelques exemples des problématiques remontées par vos élus Force Ouvrière :

- ❖ Lorsque le salarié rédige un mail via son espace personnel, sur le site du groupe UP, après s'être identifié (identifiant adresse mail + mot de passe), il reçoit un mail incompréhensible réclamant les nom et prénom du salarié, le nom de l'entreprise et les 5 ou 6 derniers chiffres de la carte UP. Or, il vient de se connecter sur le site. Les identifiant et mot de passe devraient suffire ! Pourquoi est-ce si compliqué ?
- ❖ Des paiements par carte UP sont refusés plusieurs fois (2 à 3 tentatives dans la même journée) et le salarié finit par payer avec sa carte bancaire. Mais ces paiements refusés sont pourtant bien débités. Une réclamation est ensuite faite par mail, mais elle reste souvent sans réponse, obligeant le salarié à contacter le conseiller par téléphone. Le salarié voit bien les lignes débitées sur son application mobile, mais le conseiller n'en voit qu'une seule, il demande une capture d'écran, impossible à fournir en pièce jointe. Au final un seul débit est recredité au salarié.

À ce jour, nous avons un report de tickets papiers jusqu' au 31 décembre. Toutefois, au regard de toutes ces problématiques, les élus FO du comité d'entreprise demandent un nouveau report de la mixité des tickets restaurants sur l'année 2019 en l'absence d'obligations légales de passer au 100% carte.